

# SECTEUR D'ACTIVITE 1

## Acteurs Economiques Locaux

*Coordination Océan Avenir NC avec contribution de ADECAL, CCI, FINC, MEDEF et avis de la CGPME*

<p><b>Total emplois ou bénévoles concernés</b></p>	<p>L'évaluation des emplois directs liés aux dossiers mer parmi les personnels des organisations concernées n'est pas faite ici et ne concerne pas, en tout état de cause, l'estimatif des emplois maritimes représentés par leurs membres qui sont évalués selon chacun des secteurs d'activité retenu dans ce rapport et seront traités dans le cadre de l'Observatoire Economique Maritime que CCI et CMNC mettent en place</p>
<p><b>Tendance de l'activité</b></p>	<p>Prise de conscience des enjeux maritimes et du besoin de stratégies économiques liés à la croissance bleue (cf. Adecal Pôle mer ou stratégie Croissance Bleue CCI par ex)</p>
<p><b>Contraintes</b></p>	<p>À définir : risque de compétition et de doublons au détriment de la synergie?</p>

### **Préambule**

On entend par « Acteurs Economiques Locaux » les acteurs des dynamiques territoriales et du développement économique qui soutiennent des éléments de politique maritime auprès des professionnels. On décrit ci-après brièvement les activités et politiques mises en place par les chambres consulaires telle la CCI et les grandes organisations professionnelles : MEDEF, Fédération des Industries, membres du Cluster Maritime NC et on fournit des éléments complémentaires fournis issus de la CGPME et des agences de développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL, également membre) et des Provinces (NORD AVENIR, PROMODUD, SODIL).

### **Partie 1. Secteur d'activité 1 : Acteurs Economiques Locaux**

Juin 2016

## **1/ Contexte**

Actuellement 60% de la population mondiale vit à moins de 60 kilomètres des côtes et le chiffre devrait atteindre 75% prochainement. Ceci explique que dans plusieurs pays du monde possédant une façade maritime, plusieurs acteurs locaux, face à cette attractivité de la mer, on parle de « tropisme côtier », déploient un ensemble d'efforts qui touchent au développement économique local proprement dit par l'attraction d'entreprises spécialisées au sein d'espaces d'activité ou technopôles, par des soutiens aux investissements d'infrastructures lourdes, le développement de services logistiques, la recherche et l'innovation, la formation de main d'œuvre qualifiée etc...

## **2/ Rappel de ce que ce secteur représente**

En métropole ce secteur est florissant.

Deux régions : Bretagne et Provence Alpes Côte d'Azur ont soutenu l'implantation de pôles de compétitivité mer sur leurs sols, pôles de compétitivité devenus de rang mondial. On citera par ailleurs la Bretagne qui a mis en place une « Conférence Maritime » permanente, la Région Languedoc Roussillon qui a créé un « Parlement de la Mer » pour fédérer l'ensemble de la communauté maritime régionale ou encore la Région Pays de Loire qui se place en région capitale des Energies Marines Renouvelables.

Mais des villes ou des communautés urbaines, naturellement et historiquement tournées vers la mer, développent-elles également des pôles de compétences spécifiques ainsi Dunkerque, Le Havre, Brest, La Rochelle pour ne citer que quelques exemples.

## **3/ Le cas de la Nouvelle-Calédonie**

Il ne s'agit pas ici d'estimer le nombre d'emplois de caractère maritime représenté par chaque grande organisation (CCI, MEDEF, FINC, CGPME etc...) juste de rappeler, les efforts consacrés aux dossiers mer, dont le personnel, en tout état de cause, est considéré dans les fiches de secteurs spécifiques.

Par contre, s'il n'y a pas encore de fédération des acteurs calédoniens à la hauteur des enjeux maritimes du pays, force est de constater que depuis peu une dynamique s'installe qui est gage de succès futurs.

On citera ainsi :

1/ Le Pôle Marin de l'ADECAL Technopole dont le principal objectif est de répondre à l'enjeu « gestion durable des ressources naturelles, adaptée à des milieux exceptionnels ». Ce Pôle, pourvu de centres techniques spécialisés, développe depuis 2012 un programme

## **Partie 1. Secteur d'activité 1 : Acteurs Economiques Locaux**

Juin 2016

d'expérimentation et transfert sur les écosystèmes marins visant notamment à renforcer la compétitivité de la filière crevetticole existante, ceci en partenariat avec Ifremer, à créer de nouvelles productions aquacoles en partenariat avec des entrepreneurs locaux, et à développer des filières d'avenir comme la pisciculture ou la production de micro-algues, également en partenariat avec l'Ifremer. Il s'intéresse également à des sujets transversaux tels que la valorisation des sous-produits générés par la transformation des produits de la mer qu'ils soient issus de la pêche ou de l'élevage. Il soutient l'innovation en matière de biotechnologies, comme il le fait aussi envers un pôle de compétences calédoien en géosciences marines en association avec la Dimenc et l'Ifremer. L'objectif premier du pôle marin consiste à initier et conforter le développement d'un tissu économique centré autour de l'exploitation des ressources marines et plus particulièrement de l'aquaculture.

2/ Le rôle de la CCI. Le Cluster maritime NC et la Chambre de commerce et d'industrie viennent de signer la convention pour le lancement de l'Observatoire économique de la mer dont l'objectif est l'évaluation du poids du maritime. Il s'agit de mettre en place un système d'observation en vue d'évaluer le poids économique – chiffres d'affaires et emplois - de la mer en Nouvelle-Calédonie. Un objectif que la CCI avait par ailleurs inscrit dans son Plan stratégique de développement 2015/2019. Avec la signature de cette convention, la CCI s'engage donc à mettre en place des indicateurs pour suivre cette filière innovante afin de soutenir le développement des entreprises liées au maritime. Un programme de 5 enquêtes a été acté qui se dérouleront sur la période 2016-2019. La première débutera les 5 et 6 juillet lors des États généraux de la mer organisés par le CMNC, et portera sur les secteurs du nautisme, des sports et loisirs nautiques (y compris le commerce, les services et l'industrie nautique). Les données économiques issues de ces enquêtes seront publiées, et mises à jour annuellement, sur [www.nc-eco.nc](http://www.nc-eco.nc).

Par ailleurs la CCI développe des activités visant à structurer le tourisme de croisière. En effet 1 000 000 de croisiéristes sont attendus en Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2020, avec des perspectives de retombées de l'ordre de 13,6 Mds XPF. La croissance du secteur - + 420 % de croisiéristes en 9 ans - est exceptionnelle et source de développement accéléré du tourisme, dans une conjoncture économique fortement dégradée. Institutions et professionnels s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de s'atteler de concert à la définition d'une stratégie d'accueil des croisiéristes, et à sa mise en œuvre rapide à travers une offre structurée et pérenne répondant aux attentes des compagnies de croisière.

Les enjeux :

- réduire progressivement la dépendance au nickel en capitalisant sur le développement du tourisme pour en faire le second pilier économique du pays, porté par les fortes perspectives de croissance de la croisière ;
- faire de la Nouvelle-Calédonie une "world class destination", positionnée durablement sur le marché du Pacifique Sud.

## **Partie 1. Secteur d'activité 1 : Acteurs Economiques Locaux**

Juin 2016

Les facteurs de succès :

- capacité des parties prenantes – pouvoirs publics et professionnels – à se fédérer et se doter rapidement d'un outil de déploiement type Club Croisière ;
- développement des infrastructures (extension de quai, pontons, nouveau terminal croisière à Nouméa...);
- anticipation de la gestion des flux exponentiels de croisiéristes : circuits, solutions de transport...
- Professionnalisation de l'offre : optimisation des services de la gare maritime de Nouméa, accueil, produits et services adaptés (French touch, authenticité pays, pratique de l'anglais, acceptation des devises étrangères, jours et horaires d'ouverture des commerces...).

Les statistiques mondiales indiquent que 30 % des croisiéristes satisfaits reviennent dans le pays.

Structurer le tourisme de croisière est un projet majeur du Plan Stratégique de Développement 2015-2019 de la Chambre de commerce et d'industrie qui œuvre au rapprochement des parties et à l'accélération des chantiers : création, au sein de la Chambre, d'un groupe de travail croisière force de proposition mixant institutions et professionnels, étude des perspectives de développement de la croisière, sensibilisation des commerçants et prestataires de services (transporteurs, taxis, activité touristiques diverses...), recueil et intégration des besoins des compagnies de croisière, connexion avec les grands travaux (PANC, Ville de Nouméa...), développement de formations ad hoc...

3/ Le soutien de la FINC et la participation assidue aux travaux du Cluster maritime pour faire reconnaître les potentiels de la croissance bleue

4/ L'action de la CGPME, chiffrée en dizaines d'heures, vis-à-vis du statut des gens de mer. En effet à la lecture du projet de loi, la CGPME-NC a été sollicitée par ses adhérents qui déploraient le peu de consultation des acteurs maritimes sur ce texte et sa grande inéquation avec les métiers maritimes. La CGPME-NC a donc organisé de nombreuses réunions de consultation avec ses entreprises adhérentes et des entreprises non-adhérentes, pour faire valoir leur point de vue. Le Président du Cluster Maritime a répondu présent à toutes ces rencontres. Ces consultations et travaux, outre une étude juridique, ont permis la rédaction d'une note qui a été diffusé auprès du Directeur des Affaires Maritimes et des élus du Congrès. Ce travail de la CGPME-NC a permis d'améliorer la loi du pays lors des travaux en commission du Congrès pour aboutir à une loi la plus en adéquation avec la réalité des métiers de la mer, tout en soulevant les points cruciaux qu'il reste à clarifier concernant ce statut, et notamment son champ d'application afin qu'il soit clairement stipulé, en outre, que les personnes travaillant au bord d'un navire à quai ou au mouillage ne relève pas des gens de mer.

5/ Une politique du MEDEF dont l'interlocuteur privilégié est le chargé économie, dont le temps consacré au dossier Mer reste réduit, et se cantonne à la réflexion pour le moment au sein du cluster maritime, c'est dire une contribution encore faible jusqu'à présent. A signaler, cependant que le service juridique du MEDEF-NC a contribué largement à l'examen du statut des gens de

## **Partie 1. Secteur d'activité 1 : Acteurs Economiques Locaux**

Jun 2016

mer et à l'élaboration de loi du pays portant statut des gens de mer. Cela se chiffre en dizaines d'heures sur l'année 2015.

Et aussi :

- Des impulsions de la SODIL sur la pêche hauturière, le transport maritime vers les Iles,
- Les intérêts de Nord Avenir vers l'établissement d'un port de commerce dans le Nord, la pêche hauturière et le développement du port de Koumac, la pêche lagonaire et côtière dont celle d'une pêche de la coquille St Jacques (*Amusium balloti*) dans le lagon Nord, via une joint-venture établie avec la société australienne Far West Pacific Scallops...
- Les appuis de PROMOSUD tout particulièrement ciblés sur l'aquaculture et la transformation des produits de la mer...
- 

### ***Conclusion, Perspectives***

Si les acteurs économiques locaux ont historiquement soutenu la pêche hauturière et récifolagonaire, tout comme l'aquaculture de crevettes et continuent de le faire, on voit désormais s'affirmer des sujets nouveaux tels que la Croisière (CCI) ; le statut des gens de mer (CGPME-FINC-MEDEF) ; l'innovation et le transfert, les biotechnologies et les géosciences marines (ADECAL) ; le transport maritime (SODIL et Nord Avenir) ; le poisson (Promosud, Nord Avenir) et la coquille St Jacques (Nord Avenir) ; la transformation des produits de la mer (Promosud)...

Tout en conservant pour chaque acteur ses spécificités, un meilleur partage d'information et d'effort apparaît souhaitable entre les acteurs économiques cités plus haut et certaines chambres consulaires également concernées par les activités liées à la mer : Chambre d'Agriculture et Chambre des Métiers et de l'Artisanat notamment.